



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

28 décembre 2017

## Consultation publique sur les modifications à apporter au règlement général de l'AMF afin de l'adapter au règlement européen sur les dépositaires centraux de titres

L'AMF soumet à consultation publique les modifications du livre V de son règlement général afin de l'adapter au règlement européen n° 909/2014 sur les dépositaires centraux de titres. Les contributions sont à envoyer d'ici le 28 février 2018 à : [directiondelacommunication@amf-france.org](mailto:directiondelacommunication@amf-france.org) URL = [\[mailto:directiondelacommunication@amf-france.org\]](mailto:directiondelacommunication@amf-france.org).

 Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

COMMUNIQUÉ AMF

GESTION D'ACTIFS

04 mai 2022

L'AMF consulte sur  
l'intégration des  
exigences liées à la  
durabilité dans son  
règlement général



CONSULTATION DE L'AMF

GESTION D'ACTIFS

04 mai 2022

Consultation publique  
sur les modifications  
du règlement général  
concernant la  
durabilité



SUPPORT ÉVÈNEMENT

CONFORMITÉ

12 avril 2022

22e Journée de  
formation des RCCI et  
des RCSI : vidéos des  
interventions de la  
matinée



#### Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02